

**Extrait du Procès Verbal
des délibérations 22 juin 2023
DEL-2023-45**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. DOMINICI Jean-Paul 1^{er} adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre ORSINI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO.

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Adoption du règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2023. L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires, de valider le règlement intérieur de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca ci-annexé.

Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à l'ensemble des agents de l'établissement quelles que soient leur situation administrative (*titulaire, stagiaire,*

contractuel), leur affectation et la durée de leur recrutement (*agents saisonniers, occasionnels ou vacataires*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230622-DEL-2023-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Notification : 05/07/2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du travail ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la saisine du Comité Technique le 05 avril 2023 ;

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **D'approuver** le règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, comme joint en annexe.
- **De charger** le Président de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Antoine POLI

